



**COMMUNE DE LORIGNÉ**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 9 FEVRIER 2022 A 20H**

**Présents :** Gilbert HOELLINGER. Francis CASTANEDA-NUNEZ. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Sonia SILLON. Franck BEAUCHAMP. Bernard THOREZ. Maxime LEPICIER. Laurent BONNIN. Sabrina LENER

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :** Isabelle MACAUD.

- 1) Le conseil municipal autorise le Maire à régler des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits votés en 2021, soit jusqu'à 19672.00 € pour le chapitre 21.
- 2) Le Conseil autorise le Maire à signer deux conventions avec le centre de gestion de St Maixent. Une première pour les prestations chômage, et une seconde pour la mission optionnelle sur le traitement des dossiers de retraite CNRACL.
- 3) Le Conseil autorise le Maire à signer un avenant à la convention de la Communauté de communes Mellois en Poitou pour le fonds de soutien aux entreprises COVID du Mellois. Cet avenant permet le remboursement d'une somme non utilisée par la Communauté de communes à la commune de Lorigné, soit la somme de 831.57 €.
- 4) Le Conseil décide d'acheter le terrain appartenant à M. et Mme Jolly Francis (parcelle AB167 pour 1are 90 ca) au prix de 190 € la parcelle. Ce terrain est situé devant le cimetière, le parking et la mairie et est entouré de parcelles appartenant à la commune. L'achat sera finalisé chez Maître Prestat, notaire à Chef boutonne.
- 5) Travaux de débarnage : 3 devis sont étudiés (NATP 4860 €, ETS BARRE 13974 € et CTP 3402 €). Le Conseil retient l'offre de CTP de Tillou pour 3402 € TTC.
- 6) Révision des tarifs de location des salles : les tarifs 2021 sont maintenus. Pour la petite salle de réunion (ex cantine), il a été rajouté location weekend complet avec les prix suivants : Hors commune été 75 €, hiver 90 €. Commune été 45 €, hiver 60 €.
- 7) Suite à la délivrance d'un certificat d'urbanisme négatif dans le bourg, un courrier sera adressé à M. le Préfet des Deux-Sèvres pour exposer le désaccord du Conseil face à cette décision anormale compte tenu de la situation de ce terrain.
- 8) **QUESTIONS DIVERSES :**
  - un devis sera demandé pour remplacer la porte de la cave au logement communal.
  - un second devis sera demandé pour les travaux de désamiantage de l'ex cantine.
  - un contrôle de l'électricité et du gaz sera réalisé dans les prochains jours à la salle associative afin de préparer la commission sécurité prévue le 4 mai prochain.
  - Le contrat de M. Florian Gaschard arrivant à son terme le 30 mars, sera renouvelé.
  - Une réunion avec les présidents et présidentes des associations de la commune est prévue le Lundi 21 février à 18h à la salle associative.
  - Une réflexion est engagée concernant l'éclairage public.

Fait à Lorigné, le 11 février 2022

Gilbert HOELLINGER, Maire

